



# Contrat de Location

Mise à jours 2024-03-01

Date de Location : \_\_\_\_\_

# Réservation : \_\_\_\_\_ # Facture : \_\_\_\_\_

NEQ :1176555895

32 rue Jacob Drummondville J2A 2N8

819-818-3776

[Martinbeau911@gmail.com](mailto:Martinbeau911@gmail.com)

**Conditions de location:** Le locataire doit être âgé de 21 ans et plus et posséder un permis de conduire valide au Québec. Aviser son assureur et fournir une preuve d'assurance (contrat) avec l'avenant F.A.Q. 27 incluant la location de roulotte. Il est recommandé de souscrire une assurance complète auprès de votre assureur. Le jour du départ, fournir un dépôt de garanti de 500\$ par carte de crédit en cas de dommages, retard ou autres frais supplémentaires qui peuvent s'appliquer selon le présent contrat. Le locataire confirme connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et les précautions à prendre relativement à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

**Responsabilités du locateur:** Roulottes Mob-Beam Inc. s'engage à fournir : Un VR (roulotte) en bonne condition, propre avec tout l'équipement prévu au Contrat. Advenant l'impossibilité de fournir un VR ou un équivalent du a des circonstances hors de notre contrôle, le propriétaire résiliera le contrat et remboursera en entier les sommes perçues sans aucune indemnité.

**Responsabilités du locataire:** Le Vr. ne peut être utilisée que sur des voies publiques. Aucun usage tout terrain. L'attache remorque peut supporter un maximum de 150 lbs. Le VR doit être retourné dans le même état qu'à son départ, autrement des frais s'appliqueront. Le locataire assume légalement toutes les responsabilités civiles pour son utilisation et est responsable de tout dommage causé au véhicule, équipements. Au cas où les objets loués deviendraient perdus, volés, endommagés, le locataire s'engage à rembourser le locateur pour la pleine valeur et sera responsable en tout et à chacun des dommages causés au Vr. Advenant le cas où un problème majeur, vous devez nous contacter dans les meilleurs délais au 819-818-3776 afin d'effectuer les réparations nécessaires. Vous ne pouvez EN AUCUN CAS prendre la décision d'effectuer une réparation ou une modification sur l'unité, sans notre consentement sans quoi vous serez entièrement responsable des frais.

**Frais et pénalités:** Frais jusqu'à 100\$ si le VR n'est pas retourné dans le même état et requiert un nettoyage intérieur ou extérieur. Pénalité de 100\$/heure si le VR est rapporté après l'heure d'arrivée prévue au contrat jusqu'à un maximum de 400\$ par jour. Frais pour réparation crevaion 200\$.

Votre réservation et votre paiement fais fois d'acceptation du contrat.

**Information supplémentaire:** Depuis 2024 pour vous permettre une plus grande liberté, nous offrons le départ et retour de façon autonome entre 8hrs et 17 hrs. Par sécurité, nous avons plusieurs caméras de surveillance. 24 hrs avant, nous vous enverrons par courriel l'information nécessaire pour votre prise en charge du Vr ainsi qu'un vidéo expliquant son fonctionnement. Il est de votre responsabilité de visualiser et comprendre le fonctionnement. Veuillez nous contacter si vous avez des interrogations.